

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-747/SG/CG portant nomination des membres représentant le Territoire au conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications.

n° 73-747/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
9 mai 1973

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1973

Date du numéro
25 mai 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont désignés comme administrateurs représentant le Territoire au conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications, en tant que personnalités choisies par le Président du Conseil de Gouvernement : — Le secrétaire général du Gouvernement, titulaire suppléant : le secrétaire général adjoint du Gouvernement. — Le directeur des Finances, titulaire suppléant : l'adjoint du directeur des Finances. — Le chef du Service des affaires économiques, titulaire suppléant : le chef du service du personnel.

Art. 2

— L'arrêté n° 1049/SG/CG du 10 juillet 1968 est rapporté.